Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 29 janvier 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Franck GUILLEMOT, Maire-Adjoint, pour délibérer sur les questions suivantes :

Etaient présents :	M. Franck GUILLEMOT	M. Christophe GAUDIN	M. Christian GASTINE	M. Frédéric TOURNE	Mme Christine GAUDIN
	M. Jérémy FAUCHEUX	M. Guillaume PICHOT	M. Louis OLIVIER	M. Michel BILLAULT	
Absents excusé	M. Guy BILLAULT				
Secrétaire	Mme Christine GAUDIN				

Le compte rendu du 20 novembre 2018 est lu et approuvé.

Délibération N° 2019/001 Enfouissement des réseaux aériens rue de l'Eglise et rue du Château d'eau. (annule et replace la délibération n°2018/039 du 20 novembre 2018)

M. le Maire-Adjoint expose aux membres du conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé rue de l'Eglise et rue du Château d'eau, et précise que celui-ci fait l'objet d'un avis favorable d'Énergie Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement sur l'exercice budgétaire 2019.
Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.
Il convient donc à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par Énergie Eure-et-Loir qui se présente comme suit :

1) Exécution des travaux :

RÉSEAUX		Maîtrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				ÉNERGIE Eure-et-Loir		Commune de Bazoches en Dunois	
Distribution publique d'Électricité	Environnement BT	ÉNERGIE Eure-et-Loir	146 000 €	65 %	94 900 €	35 %	51 100 €
	Sécurisation BT	ÉNERGIE Eure-et-Loir	-				
	Modernisation HTA	ÉNERGIE Eure-et-Loir	-				
Communications électroniques : Terrassements, chambres, fourreaux		Commune de Bazoches en Dunois *	71 000 €	0 %		100 %	71 000 €
Éclairage public		ÉNERGIE Eure-et-Loir	37 000 €	65 %	24 050 €	35 %	12 950 €
TOTAL			254 000 €		118 950 €		135 050 €

*par convention, la Commune de Bazoches en Dunois confie temporairement (le temps des travaux) sa maitrise d'ouvrage à Énergie Eure-et-Loir.

2) Frais de coordination :
La commune de Bazoches en Dunois est redevable envers Énergie Eure-et-Loir d'une contribution représentative des frais de coordination des travaux, d'un montant de 5 200 euros.

En conséquence, après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
- approuve la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2019, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par Énergie Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.
- approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la commune de Bazoches en Dunois aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'Énergie Eure-et-Loir (électricité, éclairage public **au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie –Article L5212-26 du CGCT**) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.
- s'engage à régler à Énergie Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques.
- opte pour l'option suivante quant aux modalités de versement des participations dues à Énergie Eure-et-Loir : versement réparti sur 2 exercices budgétaires (acompte de 50 % en 2019, solde en 2020).
- s'engage à verser à Énergie Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution représentative des frais de coordination des travaux, d'un montant de 5 200 euros.
- autorise M. le maire à signer les conventions à intervenir respectivement avec Énergie Eure-et-Loir et la société Orange pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.
- prend acte de la nécessité d'émettre à l'achèvement des travaux un titre de recette d'un montant de 2 040 euros à la société Orange au titre de sa participation aux travaux de terrassements communs.

Délibération N° 2019/002 CCCB : report transfert compétence assainissement

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 64,
Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et notamment son article premier,
Considérant que la communauté de communes Cœur de Beauce ne détenait pas la compétence assainissement collectif à la date du 3 août 2018, la commune a la possibilité de délibérer jusqu'au 3 juin 2019 pour s'opposer au transfert de la compétence assainissement collectif,
Le conseil municipal :
- Décide de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes Cœur de Beauce.
- Dit que conformément à la loi n°2018-702 du 3 août 2018, le transfert de compétences prendra effet le 1er janvier 2026 si la minorité de blocage est atteinte.
- Dit que la communauté de communes pourra prendre la compétence avant ce terme si une modification statutaire est adoptée dans les conditions prévues aux articles L.5211-17 et L.5211-5 du code général des collectivités territoriales.

Délibération N° 2019/003 Enedis : redevance occupation du domaine public « classique ».

M. le Maire-adjoint expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune, par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité, n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.
M. le Maire-adjoint donne connaissance aux membres du conseil municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité

Il propose au Conseil :
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Délibération N° 2019/004 Enedis : redevance occupation du domaine public « chantiers ».

M. le Maire Adjoint donne connaissance aux membres du Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.
Il propose au Conseil :
- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond règlementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Délibération N°2019/005 Achat matériel de sécurité.

Le conseil municipal décide d'acheter une échelle-escabeau sécurisée pour les travaux en semi-hauteur, cette dépense sera inscrite en investissement au prochain budget.

Délibération N°2019/006 Travaux de voirie.

Le conseil municipal fait la liste des travaux de voirie à faire aux 4 rues et rue des Écoles avant la réfection de la voirie par les services du Conseil Départemental et décide de faire une demande de subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement : Travaux de voirie, réseau d'évacuation des eaux pluviales et bordurages et aménagements de trottoirs. Le plan de financement s'établira ainsi : Dépenses totales : 6 325,00 euros – Recettes : 30 % FDI (1 897,50 euros) ; 20 % fonds départemental de péréquation (1 265,00 euros) ; 50 % autofinancement (3 162,50 euros) ;

Délibération N°2019/007 Circulation chemin des Roses.

Par mesure de sécurité, pour éviter le croisement des poids lourds sur cette voie étroite et maintenant que le revêtement du chemin des Roses a été refait, le conseil municipal décide d'interdire la circulation aux camions de plus de 3,5 T sur ce chemin dans le sens place de l'Eglise vers la RD27. La signalisation adéquate sera mise en place et un arrêté sera pris. La circulation des plus de 3,5 T se fera par la rue de l'Eglise puis par la rue des Écoles.

Questions diverses.

Le conseil municipal décide :
- de mettre la « pompe à bras » des pompiers à la disposition du musée des Pompiers de Bonneval.
- de rassembler les habitants de la commune autour d'une galette le samedi 16 février à 16h.
- d'ouvrir un cahier de doléances à la mairie aux heures d'ouverture de la mairie et sur rendez-vous les mardis après midi et vendredis après midi.

Le conseil municipal est informé du projet d'aménagement de la Ferme du Château en salle de réception et ne voit pas d'objection à ce projet.

Rappel des délibérations prises lors de cette séance :

- **Délibération N° 2019/001 Enfouissement des réseaux aériens rue de l'Eglise et rue du Château d'eau. (annule et replace la délibération n°2018/039 du 20 novembre 2018)**
- **Délibération N° 2019/002 CCCB : report transfert compétence assainissement.**
- **Délibération N° 2019/003 Enedis : redevance occupation du domaine public « classique ».**
- **Délibération N° 2019/004 Enedis : redevance occupation du domaine public « chantiers ».**
- **Délibération N°2019/005 Achat matériel de sécurité.**
- **Délibération N°2019/006 Travaux de voirie.**
- **Délibération N°2019/007 Circulation chemin des Roses.**

Le Maire, Guy BILLAULT	Excusé	Conseiller, Jérémy FAUCHEUX	
1er Adjoint, Franck GUILLEMOT		Conseiller, Guillaume PICHOT	
2ème Adjoint, Christophe GAUDIN		Conseiller, Olivier LOUIS	
Conseiller, Christian GASTINE		Conseiller, Michel BILLAULT	
Conseiller, Frédéric TOURNE			
Conseillère, Christine GAUDIN		**Secrétaire de séance**, Olivier LOUIS	